



VILLE DE BLETTERANS

RÈGLEMENT des Foulées bletteranoises

Le Lons Athlé 39 associé à la Mairie de Bletterans, ont le plaisir de vous accueillir à Bletterans, dans le département du Jura, pour :

LES FOULÉES BLETTERANOISES Dimanche 17 mars 2024

1. Organisation

Les Foulées bletteranoises sont organisées par le Lons Athlé 39 dont le siège social est situé Centre social René Feit - 2 rue de Pavigny - 39000 Lons-le-Saunier, en collaboration avec la Mairie de Bletterans. L'édition 2024 se déroule dimanche 17 mars 2024 au départ du marché couvert de Bletterans.

Il s'agit d'un 10 km ayant obtenu le label régional FFA, comptant pour la qualification aux Championnats de France FFA. Cette course est inscrite au Challenge des Courses Hors Stade du Jura, catégorie H.C.

2. Epreuve

L'épreuve du 10 km est ouverte à tous les athlètes licenciés FFA ainsi qu'aux non licenciés selon les catégories d'âges définies par la FFA au 1er septembre 2023.

Horaire départ	Lieu départ	Catégories	Distance
11h00	A proximité du marché couvert de Bletterans	Cadets à Masters (nés avant 2009)	10km

La course est ouverte aux personnes relevant du handisport dans les conditions ci-dessous rappelées :

Athlète en fauteuil :

Le port du casque et gants conformément à la réglementation en vigueur est obligatoire. Les fauteuils équipés de pédalier relèvent de la Fédération de cyclisme et sont donc interdits.

Concernant les joëlettes :

La participation des Joëlettes est autorisée sous réserve que celles-ci soient positionnées, au départ, à l'arrière des concurrents, et que le nombre d'accompagnateurs soit limité à 6.

Affectation d'une seule puce pour le groupe sur la joëlette. Ces accompagnateurs seront dotés de dossards, mais non inclus au classement général où figurera seulement la Joëlette.

Les accompagnateurs sont inscrits à la course de manière classique, avec présentation d'un certificat médical conforme et devront préciser qu'ils accompagnent une joëlette.

Pour la personne de la joëlette : il convient de fournir un certificat médical permettant de valider médicalement parlant que la personne peut, sans difficulté particulière, participer à la durée et aux conditions météorologique de l'épreuve.

3. Parcours

Le parcours est identique à celui de 2023. Il est disponible sur le site du Lons Athlé 39 : <https://www.lonsathle39.fr/>

4. Accompagnateurs vélo

Ils sont interdits sous peine de disqualification du coureur.

5. Ravitaillements et épongeages

Ravitaillement au 5 km et à l'arrivée. En cas de forte chaleur, d'autres postes de ravitaillement liquide pourront être installés.

6. Restauration et buvette

Possibilité sur place de petite restauration payante pour tous.

Nous rappelons à nos amis coureurs que le bénéfice de la buvette participe en partie au financement de cette course et de son renouvellement. Nous vous remercions d'avance de la faire fonctionner.

7. Inscriptions et droits d'inscription

L'inscription est fixée à 15 euros pour tous les non licenciés FFA et à 13 euros pour les licenciés FFA. Elles doivent être réalisées avant 19h, vendredi 15 mars 2024.

L'inscription se fait soit en ligne sur le site : <https://www.lonsathle39.fr/>

Soit en téléchargeant le bulletin d'inscription sur le site internet du Lons Athlé 39 et en envoyant celui-ci à : Lons Athlé 39 - Centre social René Feït - 2 rue de Pavigny - 39000 Lons-le-Saunier.

L'inscription sur place est possible jusqu'à 10h30. Dans ce cas elle sera majorée de 3 euros.

8. Obligations de certificat médical, licence et questionnaire de santé pour les mineurs

La participation au 10 km des Foulées bletteranoises est soumise, comme toute participation à une compétition, à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;
- Pour les non Licenciés FFA, Parcours Personnel de Santé obligatoire ou certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en

compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical

- Parcours personnel de santé : A partir de janvier, le Parcours Personnel de Santé sera accessible sur une plateforme externe pour les non licenciés FFA. Pour s'inscrire, un non licencié devra simplement avoir fait son Parcours Personnel de Santé.
- Pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de 6 mois.
- Les licences étrangères ne sont pas acceptées. Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical Réglementation running – Applicable au 1er septembre 2023 d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Attention, la fourniture de la licence, du certificat médical, du questionnaire de santé, du PPS ou de leurs photocopies sont exigées, pour être conservées 10 ans. Toute inscription sans un de ces documents valables sera refusée.

9. Retrait des dossards

Le retrait des dossards se fait le jour de l'épreuve au Marché couvert de Bletterans à partir de 9h00 et jusqu'à 30 minutes au plus tard avant le départ de la course. Prévoir une pièce d'identité et un système de fixation du dossard (épingles, ...).

Le dossard doit être fixé sur le devant de manière à être visible en permanence et en totalité pendant toute la course, sous peine d'arrêt ou de disqualification.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert de dossard n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

10. Service médical & Sécurité

Les secours sont assurés par l'Union départementale des sapeurs-pompiers du Jura, présents sur place. La sécurité est assurée par les signaleurs du Lons Athlé 39.

Les participants s'engagent à n'emprunter que le parcours balisé. Il est rappelé que chaque coureur doit assistance aux autres en cas d'incident ou accident et doit en informer le signaleur le plus proche.

En cas de force majeure, d'événement climatique ou de toute circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve.

11. Contrôle antidopage

Tout coureur participant à une course chronométrée avec classement final peut, à l'arrivée de sa course, être soumis à un contrôle antidopage conformément à la réglementation du code du Sport validée par l'Agence mondiale Antidopage et l'Etat français.

12. Résultats et classements :

Les classements seront effectués par sexe et selon les catégories d'âge définies par la FFA au 1^{er} septembre 2023. Tous les résultats seront accessibles sur le site Internet du Lons Athlé 39 <https://www.lonsathle39.fr/> et sur le site de la FFA <https://bases.athle.fr/>

Proclamation des résultats sur place dès l'officialisation de ceux-ci par le juge arbitre

Les temps et classements seront déterminés à partir d'une puce collée (à ne pas décoller) au dos du dossard qui est à épingle sur la poitrine en utilisant les trous prévus à cet effet. Attention de ne pas percer les puces. En cas de dysfonctionnement aucune réclamation ne sera recevable si le dossard a été raccourci et/ou mal positionné. Les mains et bras posées sur la poitrine sont des obstacles à la détection.

13. Récompenses

Chaque coureur inscrit bénéficiera d'un lot remis au retrait des dossards.

Primes aux 3 premiers femmes et hommes au classement scratch du 10 km. Le premier et la première de chaque catégorie recevra une récompense.

Pour tous, les récompenses ne sont attribuées qu'aux présents à la proclamation des résultats. Les coupes ou trophées non retirés resteront disponibles auprès de l'organisateur pendant 1 mois, pas d'envoi.

14. Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance « Responsabilité Civile Organisateur » et « Responsabilité Civile Participants ». Les concurrents devront obligatoirement être couverts par une assurance sportive personnelle. Les coureurs participent aux épreuves sous leur entière responsabilité. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de défaillances consécutives à un mauvais état de santé.

15. Droit à l'image et données personnelles

Tous les concurrents et accompagnateurs abandonnent leurs droits à l'image au bénéfice de l'organisation. Par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leur ayants droit tels que les partenaires et les médias à utiliser les photos ou les images audiovisuelles sur lesquelles ils apparaissent, sur tous les supports.

16. Responsabilité environnementale

Dans le cadre d'une démarche du respect de l'environnement, les coureurs sont invités à ne jeter aucun déchet le long du parcours ou uniquement aux abords des points de ravitaillement où les bénévoles pourront les récupérer et utiliseront les poubelles prévues et mises à leur disposition notamment à l'arrivée ou sous le marché couvert.

Notre club toujours dans cette vision d'évitement du gaspillage a une démarche unique de nettoyage, réinitialisation si nécessaire et réutilisation des dossards. **Merci aux coureurs d'utiliser les trous pour les accrocher, de ne pas les détériorer ni les jeter.**

17. Conditions de remboursement et déplacements

Si cette compétition devait être annulée par les autorités ou par nous, votre inscription vous sera remboursée, sauf les frais retenus par le site d'inscription. Aucune aide au déplacement ne sera consentie, quel que soit le niveau de l'athlète

18. Acceptation du présent règlement

Tout(e) concurrent(e) reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses, dans l'intégralité et sans aucune réserve. Tout coureur s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de l'inscription. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents

19. Renseignements

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter : Dominique SIMON au 06 83 00 27 90 ou dom57sim@gmail.com